



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de grande instance et tribunaux administratifs

Question écrite n° 612

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la lenteur de la justice dans notre pays. Il souhaiterait précisément connaître le délais moyen de jugement, en premier ressort, pour chacun des tribunaux de grande instance, et des tribunaux administratifs de notre pays, ainsi que la moyenne nationale pour chacune de ces catégories de juridictions.

Texte de la réponse

Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement du service public de la justice est une priorité de la chancellerie. S'agissant tout d'abord des délais de traitement des affaires dans les juridictions judiciaires, ceux-ci varient d'une part en fonction de la matière traitée (pénale ou civile) et, d'autre part, eu égard aux juridictions concernées (tribunal d'instance ou tribunal de grande instance). Pour les tribunaux d'instance, le délai moyen de traitement des affaires civiles est de 5,1 mois après analyse des dernières données statistiques de l'année 1995. Pour les tribunaux de grande instance, celui-ci est de 8,8 mois en moyenne. De ce fait, l'augmentation des effectifs de magistrats et de fonctionnaires figure au premier rang des préoccupations du ministère de la justice afin d'apporter une réponse à la nécessité de réduire ces durées de traitement des contentieux. Ainsi, au titre de l'année 1997, il a été prévu de créer 30 emplois de magistrats et 66 emplois de fonctionnaires. Cet effort de création de postes sera accentué dans l'avenir autant que la conjoncture budgétaire le permettra. Par ailleurs, le délais de traitement devant les tribunaux administratifs sont répertoriés dans le tableau ci-après. (Voir tableau dans JO correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 612

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2253

Réponse publiée le : 1er septembre 1997, page 2794